

Nombre de  
membres en  
exercice

**28**

Présents et  
représentés

**27**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 26 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le vingt six du mois de novembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le dix neuf novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

1 DÉC. 2021

Déposée en  
Préfecture le

1 DÉC. 2021

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Avaient donné procuration

Ségolène GUICHARD à Frédérique LARDET, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

### Etait excusé

Christian ROPHILLE

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS**

Le service de gestion comptable d'Anecy présente les créances non recouvrées figurant dans les comptes du Grand Anecy pour admission en non-valeur.

Il s'agit de :

- clôture pour insuffisance d'actif sur règlement ou liquidation judiciaire ;
- surendettement avec décision de justice d'effacement de dettes ;
- créances anciennes irrécouvrables.

Toutes les voies de recours relatives aux créances faisant l'objet des admissions en non-valeur suivantes ont été épuisées :

| Motif                                    | Exercice    | Budget Principal | Budget Annexe Eau | Budget Annexe Valorisation des Déchets |
|--|-------------|------------------|-------------------|--|
| Clôture pour insuffisance d'actif        | 2013 à 2021 | 103.032,25 €     | 99.466,67 €       | 22.856,05 €                            |
| Effacement de dettes pour surendettement | 2012 à 2021 |                  | 12.071,32 €       |  |
| Poursuite sans effet                     | 2015 à 2020 | 1.174,00 €       | 1.286,58 €        |  |
| Reste inférieur au seuil de poursuite    | 2011 à 2021 |                  | 6,94 €            | 552,77 €                               |
| Total                                    |             | 104.206,25 €     | 112.831,51 €      | 23.408,82 €                            |

Des crédits correspondants sont inscrits aux budgets supplémentaires et décisions modificatives 2021.

**LE BUREAU DECIDE :**

d'approuver ces admissions en non-valeur.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 27

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.